

Année scolaire 2025-2026



DEMANDE D'ADMISSION À L'ÉCOLE MATERNELLE EN CLASSE DE TOUTE PETITE SECTION

ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

La classe dédiée aux Toutes Petites Sections (TPS) se situe à l'école des Quincarnelles, pour les enfants de Combs-la-Ville.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

Il s'agit d'un dispositif spécifique mis en place en partenariat avec l'éducation nationale et la Commune.

Il s'adresse en priorité aux :

- + Familles en grande précarité
- + Familles monoparentales
- + Enfants présentant des carences éducatives repérées par les services sociaux et/ou connues des écoles ou issus de familles en précarité
- + Familles éloignées de la culture scolaire ou ne parlant pas le français à la maison

La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.

Les objectifs de cette classe sont de :

- + Favoriser la socialisation précoce
- + Favoriser l'acquisition du langage
- + Sensibiliser les enfants aux règles de vie de l'école et de la collectivité.

+ d'infos sur combs-la-ville.fr ou  [@combslaville](https://www.facebook.com/combslaville)



LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Les enfants sont admis selon certaines conditions spécifiques à leur âge. Ainsi, les enfants :

- + Ne pourront fréquenter l'accueil du matin et du soir qu'à partir des vacances de printemps
- + Aucune dérogation ne sera acceptée pour les fratries des enfants de TPS

Il est à considérer que même si l'école adapte une plus grande tolérance à ses horaires d'accueil pour permettre aux parents de déposer et reprendre leurs autres enfants sur une autre école, la difficulté d'être sur deux lieux différents et les temps de trajet sont à prendre en considération (Aucune arrivée ne sera tolérée après 8h35).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit de :

- + remplir le formulaire de préinscription
- + de l'accompagner, si vous le souhaitez, de tout élément justifiant la demande.

Vous devrez remettre votre dossier à l'Hôtel de ville, au service scolaire ou l'envoyer par voie dématérialisée, scolaire@mairie-combs-la-ville.fr, avant le 01/03/2025.

ÉTUDE DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande sera étudiée courant avril par la commission d'attribution de la ville présidée par l'adjoint au Maire délégué à l'éducation et composée de la directrice de l'école, de représentants de l'administration municipale et de l'Inspection de l'Education nationale.

L'ordre d'arrivée n'est pas un critère de sélection.

Le dépôt de cette demande ne vaut pas acceptation, le nombre de places disponibles (20) étant inférieur au nombre de demandes formulées.

La décision de la commission vous sera communiquée uniquement par courrier courant mai juin.

Si votre dossier est retenu, il vous appartiendra alors d'effectuer les formalités d'inscription auprès du service scolaire et de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école.

Sans contact de votre part auprès de l'école à réception de ce courrier d'acceptation au plus tard le 30 mai 2025, votre inscription sera annulée et la place pourra être proposée à une autre famille.

Service scolaire :

Lundi, mercredi et vendredi :
8h45-11h45 et 13h30-17h15
Mardi, jeudi et samedi :
8h45-11h45

Téléphone :
01 64 13 16 75